Ex Communauté de communes du canton de Vatan

Communauté de communes Champagne - Boischauts

Département de l'Indre

Plan local d'urbanisme intercommunal

Elaboration

5.2.1 - Périmètres
Nord-Ouest
1/15000

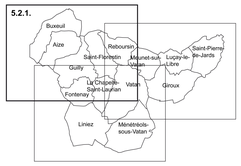

ELABORATION DU PLUi

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le Conseil communautaire du

Le Président
Pierre ROUSSEAU

Communauté de communes CHAMPAGNE BOISCHAUTS

Ex Communauté de communes du canton de Vatan

Communauté de communes
CHAMPAGNE - BOISCHAUTS
24, rue de la République
36150 VATAN

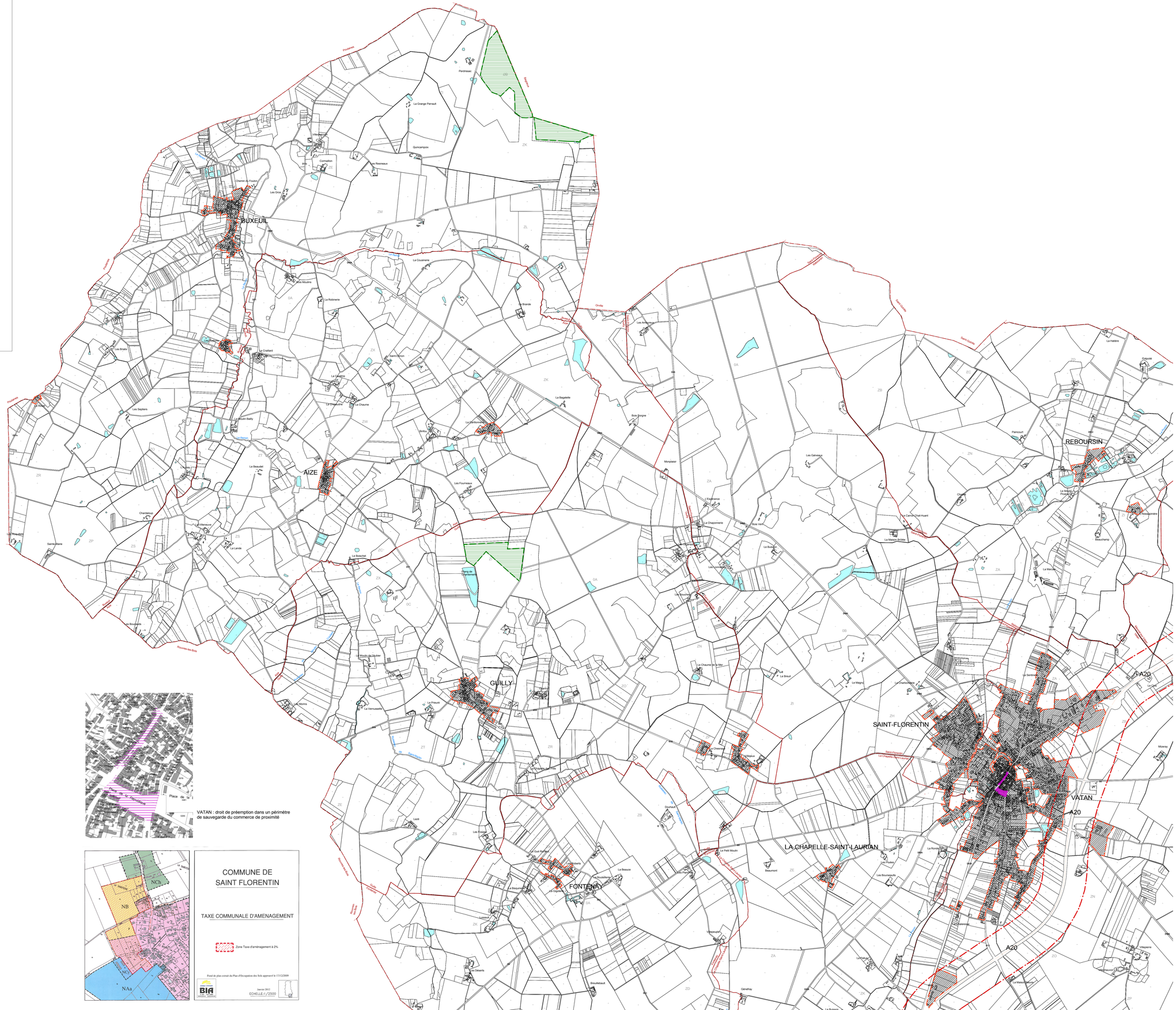

LEGENDE

Droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser

Droit de préemption dans un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres : A20

Bois et forêt soumis au régime forestier
Toute occupation sur ces terrains est soumise obligatoirement à l'avis de l'Office National des Forêts afin de vérifier la compatibilité des installations envisagées avec la gestion des forêts prévue par l'aménagement forestier

Les taxes d'aménagement instituées sont à taux communal unique de 1 % sur les communes suivantes :
- Aize ;
- Fontenay ;
- Giroux ;
- Meunet-sur-Vatan ;
- Saint-Pierre-de-Jards ;
- Vatan.

La taxe d'aménagement est à des taux différenciés sur la commune de Saint-Florentin :
- 2 % sur un secteur centré sur l'ancienne zone NB du POS ;
- 1 % sur le reste de la commune.

VATAN : droit de préemption dans un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité

COMMUNE DE
SAINT FLORENTIN

TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT

Zone Taxe d'aménagement à 2%

Fond de plan extrait du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 17/12/2009

BIA Géomètres - Experts

Janvier 2012
ECHELLE:1/2500